

DEMANDE DE PASSEPORT

Mairie de Landivisiau

Il faut prendre RDV au 02.98.68.67.32

Vous devez vous présenter **personnellement** dans une mairie équipée du dispositif pour le dépôt du dossier ainsi que pour la remise du titre.

Pour une personne majeure :

Les pièces à fournir, dans tous les cas :

- 1 nouvelle photo d'identité, en couleur** non découpée, sur fond neutre (35 mm x 45 mm = taille de la photo) (32 mm x 36 mm = taille de la tête) *conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005*
- Un justificatif de domicile** de moins de an à votre nom (*facture de téléphone ou portable, de gaz ou d'électricité, attestation carte vitale, certificats d'imposition*)
- Votre carte d'identité sécurisée avec photo**
- Un timbre fiscal dématérialisé (internet, tabac) : 86 €**
- Votre ancien passeport** en cas de renouvellement.

Eventuellement :

- Si vous ne possédez aucun titre d'identité sécurisé** (passeport ou carte d'identité) **ou si votre titre est périmé depuis plus de 5 ans** : une copie intégrale d'acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (*sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>*).
- Si vous êtes majeur et que vous résidez chez un tiers** : **justificatif de domicile** au nom de l'hébergeant, **attestation sur l'honneur rédigée par l'hébergeant, copie de la pièce d'identité** de l'hébergeant.
- En cas de perte ou vol** : La déclaration de perte en utilisant le cerfa n°14011*01 (*mairie*) ou du vol (*police, gendarmerie*) du précédent passeport + un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (*sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>*)

Pour une personne mineure

Les mineurs doivent se présenter accompagnés d'un des parents ou d'un tuteur.

Les pièces à fournir, dans tous les cas :

- une photo d'identité récente, en couleur**, sur fond neutre (35 mm x 45 mm = taille de la photo) (32 mm x 36 mm = taille de la tête) *conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005*
- Un justificatif de domicile** de moins de un an au nom des parents (*facture de téléphone ou portable, de gaz ou d'électricité, attestation carte vitale, certificats d'imposition*)
- Carte d'identité sécurisée avec photo**
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande**
- Un timbre fiscal dématérialisé (internet, tabac) :**
Mineur de moins de 15 ans : **17 €** ; mineur de 15 à 18 ans : **42 €**
- Votre ancien passeport** en cas de renouvellement.

Eventuellement :

- Si vous ne possédez aucun titre d'identité sécurisé** (passeport ou carte d'identité) **ou si votre titre est périmé depuis plus de 5 ans** : une copie intégrale d'acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (*sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>*)
- En cas de perte ou vol** : La déclaration de perte en utilisant le cerfa n°14011*01 (*mairie*) ou du vol (*police, gendarmerie*) du précédent passeport + un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (*sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>*)
- En cas de divorce** : un extrait d'acte de mariage mis à jour (livret de famille), le dispositif du jugement de divorce statuant sur l'autorité parentale et la résidence de l'enfant et/ou autorisant l'usage du nom ou l'autorisation écrite de l'ex-époux + copie de sa carte d'identité.
- Si les 2 parents ne sont pas français** : un document prouvant la nationalité française (*décret de naturalisation, certificat de nationalité*).